

Charte graphique



LOGO

Le logo est l'élément fondamental de l'identité visuelle de la campagne. Ses dimensions, son emplacement et le traitement chromatique sont régis par les règles décrites dans le présent guide.



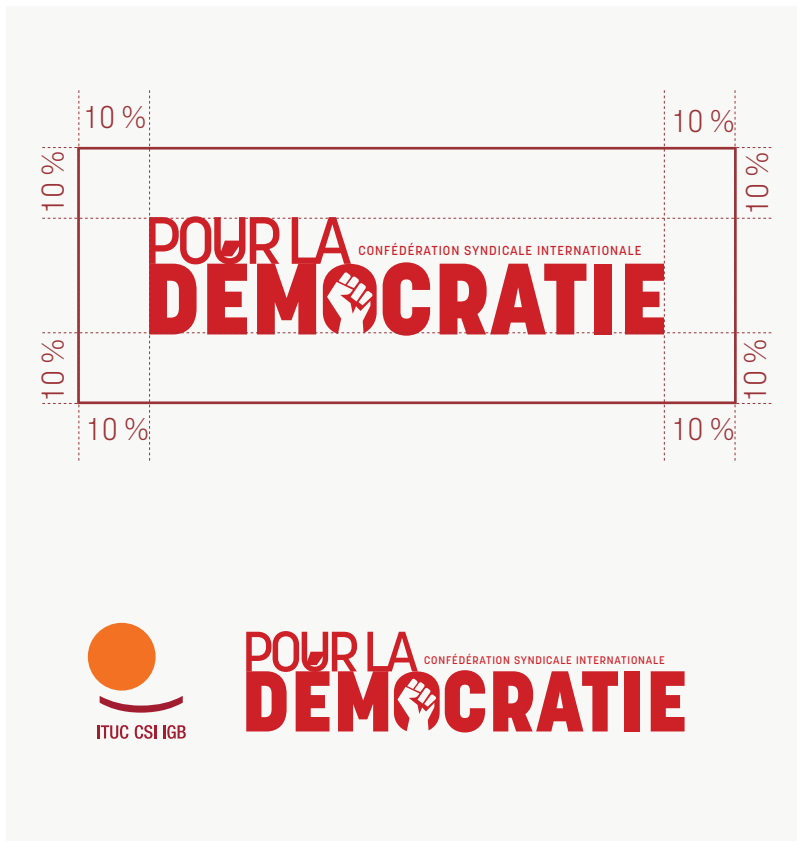
POUR LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE
DÉMOCRATIE

ESPACE

Une zone de protection doit être prévue autour du logo afin d'assurer sa lisibilité et son impact visuel.

Aucun autre élément graphique, tel que la typographie, les lignes ou les images (sauf lorsque le logo est placé sur un élément visuel), ne doit apparaître dans cet espace.

Les dimensions de cet espace minimum libre sont proportionnelles à la hauteur et à la largeur du logo. La zone de protection requise pour le logo correspond à 10 % de sa hauteur et à 10 % de sa largeur.

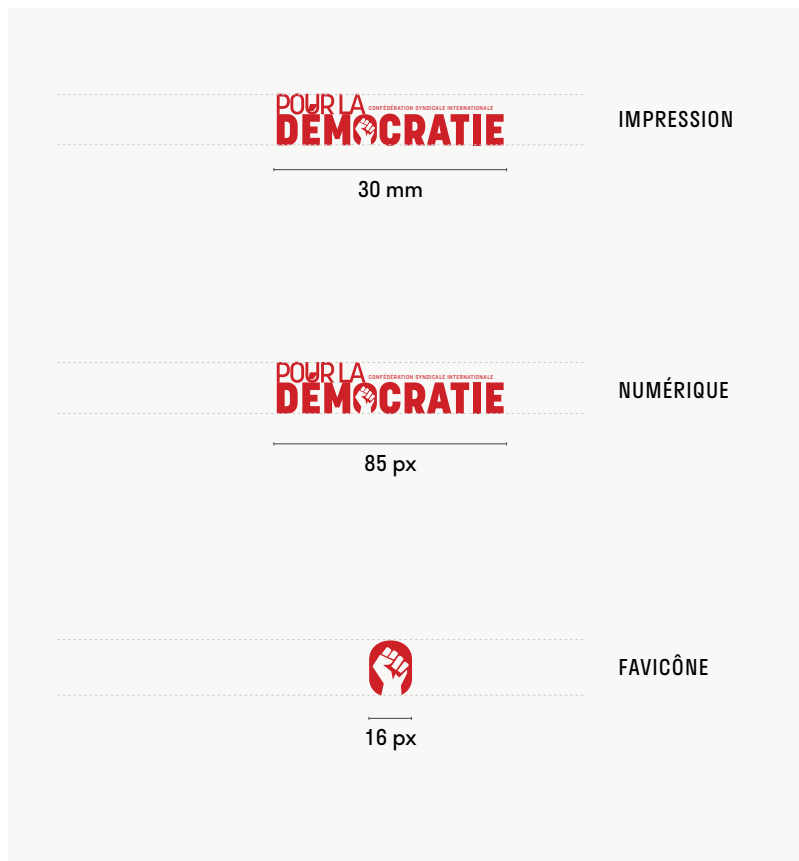


TAILLE MINIMALE

Il n'y a aucune restriction quant à la taille maximale du logo. Toutefois, afin d'assurer une qualité de reproduction optimale, il est recommandé que la taille d'impression ait une largeur de 30 mm minimum.

En vue de la reproduction numérique, la taille minimale doit être de 85 pixels de largeur.

Si le logo doit être utilisé dans des dimensions très petites, par exemple pour la favicône d'un site web, seul le poing doit être utilisé.



COULEUR

Le logo n'a pas de couleur spécifique. Il est conçu pour s'adapter à son environnement visuel. Toutefois, une seule couleur unie doit toujours être utilisée.

Voici quelques exemples de la manière dont il pourrait être utilisé par les organisations affiliées à la CSI qui participent à la campagne.

Veillez noter que les logos des organisations affiliées sont représentés ici à des fins d'illustration uniquement et ne reflètent aucune préférence de la CSI ni aucun engagement des organisations affiliées. Il appartient à chaque organisation affiliée de décider si elle souhaite utiliser le logo, comment et quand l'utiliser. Sur demande, la CSI peut fournir le logo de la campagne, ainsi que le logo de l'organisation affiliée dans ses couleurs et sa langue nationale, en utilisant notamment les caractères non latins et cyrilliques.

VERSION EN COULEURS

La version en CMJN du logo doit toujours être utilisée sous forme imprimée.

Sur fond sombre, il est recommandé d'utiliser des couleurs claires.



UTILISATIONS INCORRECTES

Le logo doit toujours être reproduit conformément aux normes décrites dans les présentes directives.

L'utilisation d'une seule couleur unie et les dimensions ne doivent jamais être modifiées. Plusieurs exemples sont fournis sur cette page, qui seraient considérés comme étant contraires aux présentes directives et ne pourraient, dès lors, pas être acceptés.



Ne pas modifier les proportions



Ne pas incliner



Ne pas ajouter d'effet



Ne pas utiliser de dégradés



Ne pas utiliser d'imprimé



Ne pas mettre en contour



Ne pas modifier l'ordre des éléments



Ne pas ajouter de bordure

TYPOGRAPHIE

La principale police de caractère est celle de la famille *Korolev*. Elle doit toujours être utilisée en majuscules.

La variante *heavy* est utilisée dans le corps « Démocratie » et la variante *medium* dans « Pour la » et « Confédération syndicale internationale » (expression qui utilise un crénage de 75 %).

KOROLEV HEAVY

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

KOROLEV MEDIUM

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

POUR LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE
DÉMO^{CR}ATIE



La police *Canvas Script heavy* en minuscules doit être utilisée comme police secondaire lorsqu'il est suivi d'un thème.

Ce dernier doit toujours être placé en dessous du logotype et à droite, afin qu'il le dépasse le moins possible.

En ce qui concerne la couleur, le même principe d'une seule couleur unie doit être respecté, idéalement dans la même gamme de couleurs que celle du logotype.

Canvas Script Heavy

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

FOR INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION
DEMOCRACY
at work

POR LA CONFEDERACIÓN SINDICAL INTERNACIONAL
DEMOCRACIA
en el trabajo

POUR LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE
DÉMOCRATIE
au travail